



Budget citoyen 2018



Chiffres, politiques, actions et mesures contenus dans le budget 2018



**Le budget citoyen, une opportunité pour
... Mieux comprendre le budget
... Consacrer la transparence**

Certes, le budget est un outil technique de gestion de la politique économique du Gouvernement élaboré par des experts en la matière. Sa consommation n'est pas seulement destinée aux initiés, mais également à toutes les couches socioprofessionnelles de notre pays, concerné par l'action publique.

Dans le cadre du budget 2018, le Gouvernement entend mener des actions afin de poursuivre la réalisation des objectifs déclinés dans le Programme d'Action du Gouvernement, adopté par l'Assemblée Nationale lors de son investiture, à savoir (i) organiser les élections, (ii) répondre à la crise économique, (iii) améliorer les conditions de vie de la population et, (iv) restaurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national.

Ainsi, le présent document, appelé « Budget citoyen 2018 », résume et explique clairement et simplement la Loi de Finances 2018, pour sa meilleure appropriation par l'ensemble de la population en vue d'un suivi efficace de l'action publique au cours de l'année 2018.

Il constitue, de ce fait, un outil d'éducation civique et de transparence budgétaire dont je recommande vivement la lecture.

Je voudrais enfin exprimer mes remerciements et ma gratitude aux experts du Ministère du Budget pour cet effort combien considérable de rédaction de ce document et ceux de la société civile pour en avoir fait la relecture.

Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget,

Pierre KANGUDIA MBAYI



Objectifs déclinés dans le Programme d'Action du Gouvernement

Organiser les élections

Répondre à la crise économique

Améliorer les conditions de vie de la population

Restaurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national.



INTRODUCTION

Dans le cadre de la transparence des finances publiques, de la participation citoyenne au processus budgétaire et par souci de redevabilité, le pouvoir public est appelé à mettre à la disposition de la population les outils nécessaires à l'analyse et au suivi des finances publiques.

C'est ainsi que le Gouvernement, à travers le Ministère du Budget a pris l'option de publier chaque année un condensé budgétaire appelé « Budget citoyen ».

Le Budget citoyen 2018 reprend en grandes lignes les chiffres, politiques, actions et mesures contenues dans la Loi de finances 2018.

Dans un premier temps, il rappelle le concept du budget, le budget citoyen et son rôle dans la participation citoyenne au processus budgétaire ainsi que les étapes du processus d'élaboration du budget.

Par la suite, le Budget citoyen 2018 s'appesanti sur la Loi de Finances 2018, en termes de son contenu, du contexte qui a caractérisé son élaboration, des hypothèses macroéconomiques qui ont sous-tendu son élaboration, de sa hauteur, des actions phares à couvrir et leur source de financement, et enfin, en termes des mesures envisagées par le Gouvernement pour une maximisation accrue des recettes.

La compréhension du budget constituant le gage de cette participation citoyenne, le Gouvernement s'oblige de traduire le budget, qui demeure un outil technique de gestion des finances publiques en un langage simple et facile pour qu'il devienne compréhensible par tous.

PROCESSUS DE PREPARATION DU BUDGET

L'élaboration du budget est un processus long et rigoureux qui débute le **1er janvier** et se clôture le **31 décembre de l'année n**. Ce processus comporte environ **13 étapes** liées les unes aux autres et implique des experts qui viennent des différents institutions et ministères, sous l'encadrement de la **Direction de la Préparation et du Suivi du Budget**, une direction du Ministère du Budget.

Les étapes du processus d'élaboration du budget constituent les actions à mener jusqu'à la promulgation de la loi de finances, lesquelles font l'objet d'un chronogramme précis (calendrier budgétaire) définissant pour chaque action, la période de son exécution et les acteurs impliqués. Le calendrier budgétaire est donc un référentiel chronologique pour l'élaboration du budget.



Ces étapes sont les suivantes :

1 L'élaboration d'un cadrage

macroéconomique, qui indique les principaux indicateurs macroéconomiques sur lesquels le budget est assis ;

2 La rédaction de la lettre d'orientation budgétaire

, qui renseigne principalement les mesures envisagées par le Gouvernement pour la mobilisation accrue des recettes et un meilleur encadrement des dépenses (politique budgétaire) ainsi que le choix des actions envisagées par le Gouvernement (politiques publiques);

3 L'élaboration du Cadre Budgétaire à Moyen Terme

, qui décline l'évolution des recettes, des dépenses, du solde et de l'endettement sur les trois prochaines années et du Cadre des dépenses à moyen terme central (CDMT), qui fixe les enveloppes sectorielles devant leur servir à élaborer leurs prévisions budgétaires. La première tranche du CBMT constitue une référence à l'élaboration du budget de l'année n ;

4 La rédaction de la Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration du budget

, qui édicte les directives et la méthodologie d'élaboration des prévisions budgétaires ;

5 L'organisation du Séminaire d'orientation budgétaire

, assise qui réunit les experts du Gouvernement, les députés et sénateurs, la société civile, les sectoriels et les partenaires techniques au développement afin de discuter sur le CBMT (le choix des politiques publiques, la politique budgétaire, l'endettement et le financement du solde) ;

6 L'élaboration des prévisions budgétaires par les sectoriels

, sur base des orientations contenues dans la Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration du budget ;

7 La tenue des Conférences budgétaires

, qui constituent le cadre des discussions et d'arbitrage technique sur les prévisions budgétaires élaborées par les sectoriels ;

8 L'approbation au niveau du Gouvernement

de l'avant-projet de budget résultant des conférences budgétaires;

9 Le dépôt du projet de la Loi de finances

au plus tard le 15 septembre au Bureau du Président de l'Assemblée Nationale ;

10 L'examen du projet de Loi de finances et son vote

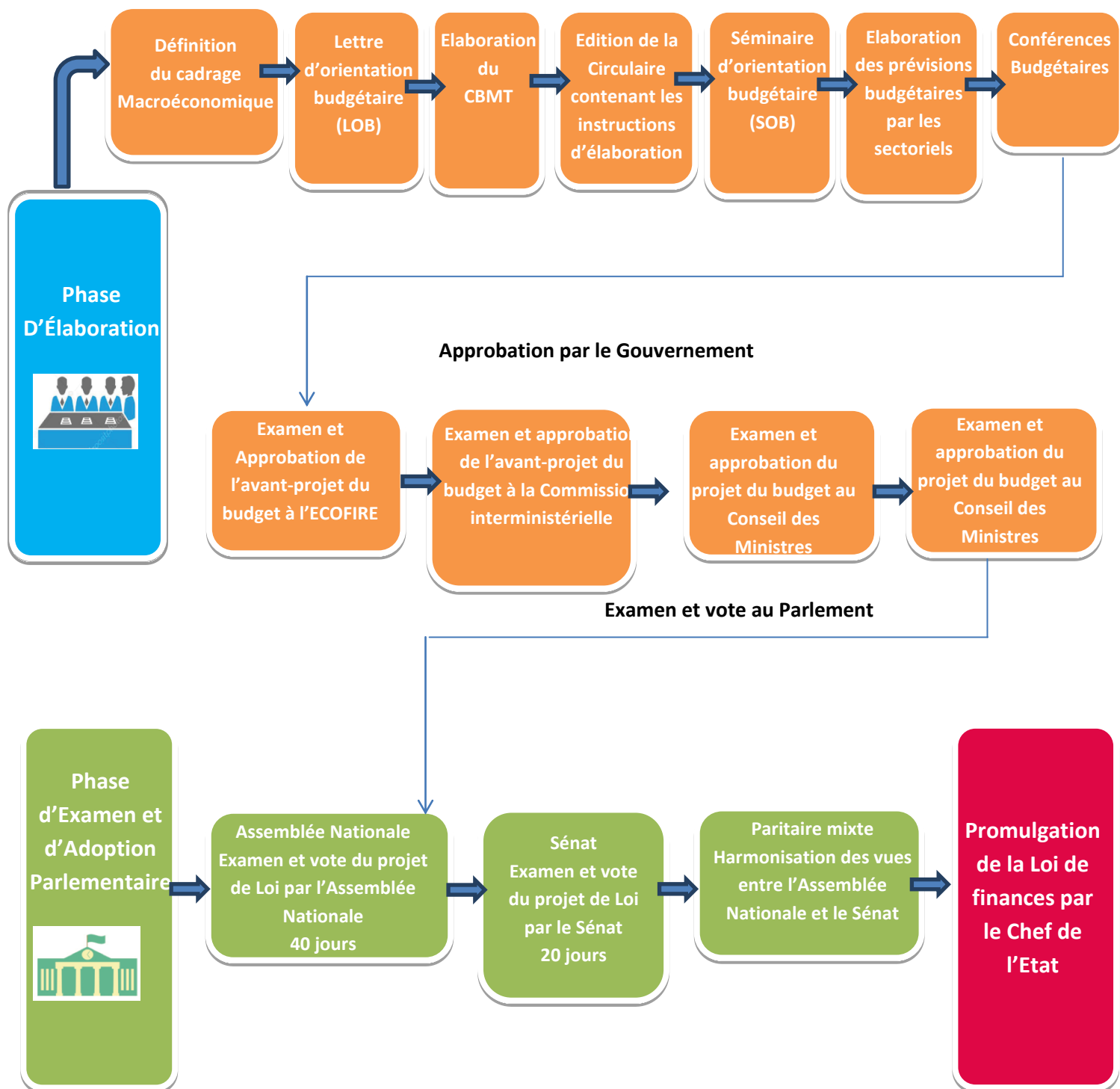
à l'Assemblée Nationale et au Sénat;

11 La promulgation de la Loi de finances

par le Chef de l'Etat.



Etape technique (Ministère du Budget, sectoriel, ...)



CONTEXTE

Le budget de l'exercice 2018 est élaboré dans un contexte caractérisé par des faits marquants ci-dessous :

- Sur le plan économique, financier et social : par (i) la poursuite de la mise en œuvre des objectifs définis dans le Programme d'action du Gouvernement approuvé par l'Assemblée Nationale le 14 mai 2017, visant notamment la stabilisation et la relance de l'économie nationale, (ii) la restauration progressive des équilibres macroéconomiques attestée par la décélération du rythme de dépréciation du taux de change et de l'inflation, (iii) la signature des protocoles d'accord entre le Gouvernement et certaines corporations syndicales, suite aux revendications de diverses catégories socioprofessionnelles, (iv) ainsi que l'augmentation du nombre des déplacés internes suite aux conflits intercommunautaires et la résurgence de certaines épidémies.
- Sur le plan des réformes par (i) la poursuite de la mise en œuvre de la réforme administrative notamment l'opérationnalisation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat et des cadres organiques et par (ii) la réforme des finances publiques par l'élaboration d'un budget à blanc, dans la perspective du basculement de la budgétisation en mode programme ainsi que le lancement de la réforme du système fiscal en RDC.

CADRAGE MACROÉCONOMIQUE

Les prévisions budgétaires 2018 reflètent la situation de l'économie du pays projetée en 2018, telle que résumée par le cadrage renseigné dans le tableau ci-dessous.

Taux de croissance du PIB : l'activité économique du pays en 2018 augmenterait de 4,4% par rapport à son niveau de 2017.

Taux d'inflation : les prix des biens et services procurés par les ménages connaîtront une augmentation de 30,4% tout au long de l'année 2018 (moyen) et se situerait à 28,5% à la fin de l'année 2018 (fin période).

Taux de change : 1 dollar américain se changerait tout au long de l'année 2018 à 1.813,40 FC et à la fin de l'année à 1.934,0 FC.

PIB : La valeur marchande de toute la production générée à l'intérieur du pays serait à 79.735,10 milliards de FC.

Indicateurs/agrégats macroéconomiques 2018

Taux de croissance du PIB (%) : **4,4**

Taux d'inflation moyen (%) : **30,4**

Taux d'inflation fin période (en%) : **28,5**

Taux de change moyen (FC/USD) : **1.813,4**

Taux de change fin période (FC/USD) : **1.934,0**

PIB nominal (en milliards de FC) : **79.735,10**



CONTENU DU BUDGET

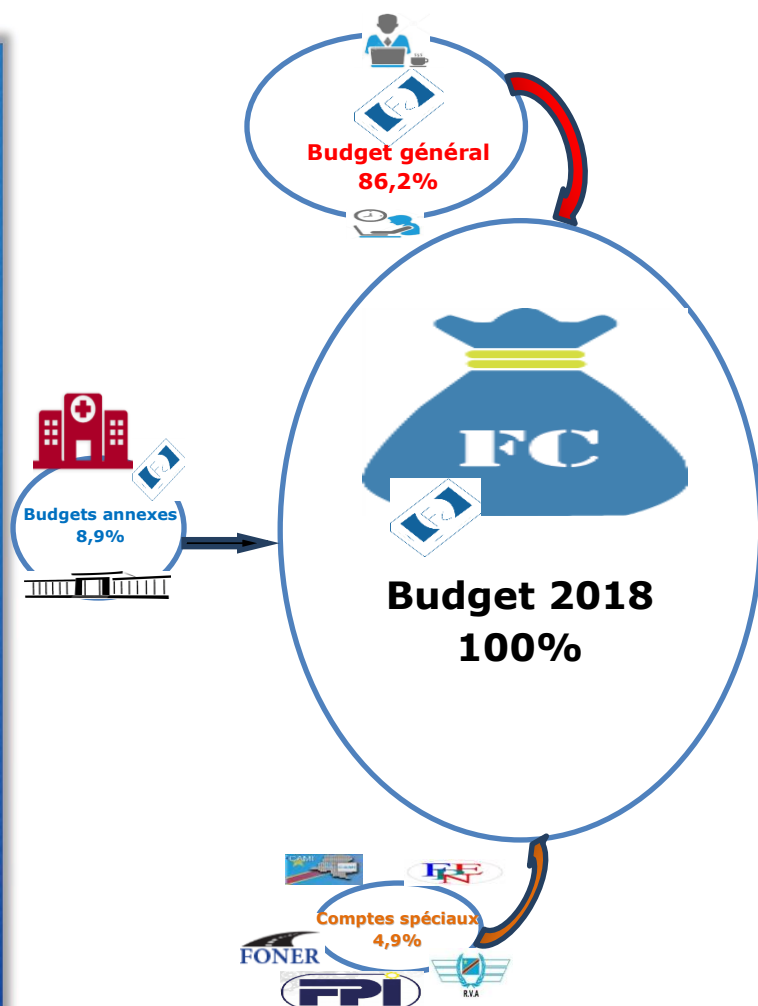
En respect à la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques en son article 20, le Budget du pouvoir central pour l'exercice 2018 est présenté en équilibre. Les recettes se chiffrent à **10.353,1 milliards de FC** et les dépenses se situent à la même hauteur à **10.353,1 milliards de FC**.

Comme les autres années, le budget 2018 est présenté en trois compartiments appelés « formes de budget », à savoir : le budget général (**8.927,9 milliards de FC**), les budgets annexes (**917,2 milliards de FC**) et les comptes spéciaux (**508,1 milliards de FC**).

Le budget général retrace les opérations, en recettes et en dépenses, de l'Administration centrale.

Les budgets annexes se rapportent aux recettes et dépenses des établissements d'enseignement supérieur et universitaire (Université de Kinshasa, Institut supérieur de commerce de Kinshasa, ...) ainsi que des hôpitaux généraux de référence (Hôpital général de référence de Kinshasa, ex Maman Yemo, ...).

Les comptes spéciaux retenus: Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI), Fonds National d'Entretien Routier (FONER), Régie des Voies Aériennes (RVA) pour le go-pass, Fonds Forestier National (FFN), Fonds de contrepartie, Fonds de Promotion Culturelle (FPC), Fonds de Promotion de l'Education Nationale (FPEN) et Cadastre Minier (CAMI).



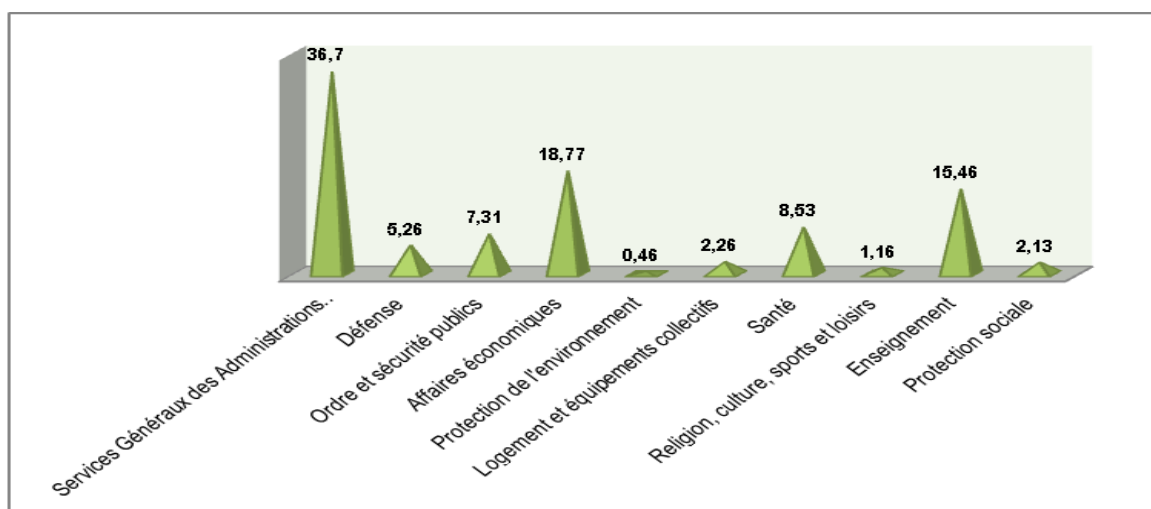
1. DEPENSES

Selon la finalité de la dépense, les dépenses du budget général 2018 se déclinent comme suit :

- Dette publique extérieure et intérieure (remboursement du montant emprunté) : 4,4%, soit **388,5 milliards de FC** ;
- Frais financiers (paiement des intérêts sur la dette et autres frais) : 1,7%, soit **151,3 milliards de FC** ;
- Dépenses de personnel (salaires et autres avantages) : 29,8%, soit **2.660,8 milliards de FC** ;
- Biens et matériels (achat de fournitures, petits matériels de bureau, entretien divers, ...) : 2,1%, soit **186,1 milliards de FC** ;
- Dépenses de prestations (frais de fourniture d'eau et d'électricité consommés par l'Etat, frais de mission, ...) : 4,8%, soit **428,6 milliards de FC** ;
- Transferts et interventions de l'Etat (40% des recettes à caractère national aux provinces, frais médicaux et pharmaceutiques, interventions de l'Etat en faveur des entreprises publiques et privées, ...) : 27,9%, soit **2.492,1 milliards de FC** ;
- Equipements (acquisition des mobiliers, équipements de santé, équipements éducatifs, culturels et sportifs, matériels agricoles et industriels, ...) : 18,1%, soit **1.614,9 milliards de FC** ;
- Construction, réfection, réhabilitation (acquisition des terrains, des bâtiments, des hôpitaux, des routes, ...) : 11,3%, soit **1.005,4 milliards de FC**.

Suivant les missions du Gouvernement, les dépenses du budget général 2018 se déclinent comme présenté dans le graphique ci-dessous.

Graphique 1 : Dépenses du budget général par mission de l'Etat (en%)



Dans le cadre de la décentralisation, des crédits de l'ordre de **1.892,4 milliards de FC** sont prévus au titre de transfert des 40% des recettes à caractère national, en faveur des provinces et ETD devant couvrir les dépenses de rémunération, d'investissement et de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous indique la répartition par province de l'enveloppe de **40%**.

N°	Province	Budget 2017	Taux (En%)
1	BAS UELE	39 810 748 703	2,10
2	EQUATEUR	38 752 653 629	2,05
3	HAUT KATANGA	192 242 696 241	10,16
4	HAUT LOMAMI	65 253 677 499	3,45
5	HAUT UELE	42 339 014 547	2,24
6	ITURI	47 995 895 625	2,54
7	KASAI	52 927 906 001	2,80
8	KASAI ORIENTAL	43 038 438 992	2,27
9	KONGO CENTRAL	155 275 007 378	8,21
10	KWANGO	60 652 144 337	3,20
11	KWILU	64 568 834 553	3,41
12	LOMAMI	41 856 918 169	2,21
13	LUALABA	78 546 023 567	4,15
14	KASAI CENTRAL	53 504 281 556	2,83
15	MAI NDOMBE	60 927 586 362	3,22
16	MANIEMA	60 927 586 362	3,22
17	MONGALA	39 698 132 610	2,10
18	NORD KIVU	97 088 293 353	5,13
19	NORD UBANGI	40 860 125 074	2,16
20	SANKURU	42 050 272 569	2,22
21	SUD KIVU	90 862 581 304	4,80
22	SUD UBANGI	39 986 281 575	2,11
23	TANGANYIKA	71 337 453 284	3,77
24	TSHOPO	54 771 822 945	2,89
25	TSHUAPA	37 622 490 724	1,99
26	KINSHASA	279 497 970 227	14,77
	TOTAL	1 892 443 612 748	100,00

Les dépenses effectuées sur les 40% concernent les rémunérations (**987,6 milliards de FC**), le fonctionnement (**240,0 milliards de FC**) et les investissements des provinces (**654,9 milliards de FC**).

Parmi les projets d'investissements retenus pour 2018, on peut citer : la réunification routière pour faciliter la circulation des personnes et des biens entre les provinces du pays (**35,4 milliards de FC**), la construction, la réhabilitation et l'équipement des hôpitaux généraux de référence et centres de santé (**136,7 milliards de FC**), l'acquisition des équipements scolaires pour les écoles techniques (**15,8 milliards de FC**), la réhabilitation des routes de desserte agricole (**21,6 milliards de FC**), la construction des bâtiments administratifs dans les provinces démembrés (**19,9 milliards de FC**).



ACTIONS PHARES

Outre les actions ci-haut énumérées, le budget 2018 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre du Programme d'action du Gouvernement, tel qu'adopté par l'Assemblée Nationale lors de son investiture le 14 mai 2017. Ce programme d'action vise principalement l'organisation des élections, l'arrêt de la dégradation de la situation économique du pays, l'amélioration des conditions de vie de la population et la restauration de la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national. A ce titre, les principales actions suivantes sont retenues :



Elections : 912,5 milliards de FC dont 840 milliards de FC sur ressources propres et 72,5 milliards de FC au titre d'appui logistique de la MONUSCO



Réhabilitation et équipements des infrastructures sanitaires pour un montant de 20 milliards de FC



Promotion et approvisionnement en médicaments essentiels génériques (MEG) en faveur des zones de santé pour un montant de 6,3 milliards de FC



Construction des infrastructures scolaires pour un montant de 10 milliards de FC



Appui à la cantine scolaire pour un montant de 9,4 milliards de FC



Construction des écoles techniques pour un montant de 10,6 milliards de FC



Réhabilitation d'édifices, des universités et des établissements d'enseignements spécialisés pour un montant de 10,8 milliards de FC



Implantation des fermes agro-industrielles autour des grandes villes pour un montant de 14,3 milliards de FC



Approvisionnement en eau potable dans le milieu rural et périurbain pour un montant de 15 milliards de FC



Acquisition de 2 bateaux moyens pour la SCTP d'un montant de 20 milliards de FC



Acquisition d'un navire pour les lignes maritimes congolaises pour un montant de 30 milliards de FC



Construction d'un port sec à Kasumbalesa d'un montant de 3 milliards de FC



Réhabilitation des infrastructures routières pour un montant de 17,6 milliards de FC



Finalisation des travaux des immeubles de la Place royal pour un montant de 6 milliards de FC



Construction des immeubles à usage administratifs pour un montant de 4 milliards de FC



Projet d'adduction d'eau potable dans 15 quartiers périphériques de la Ville de Kinshasa pour un montant de 3,5 milliards de FC



1. RECETTES

Le budget 2018 est financé par les recettes du budget général, constituées des recettes internes à hauteur de 74,8% et des recettes extérieures de 25,2%.01

Ces recettes sont ventilées de la manière suivante :

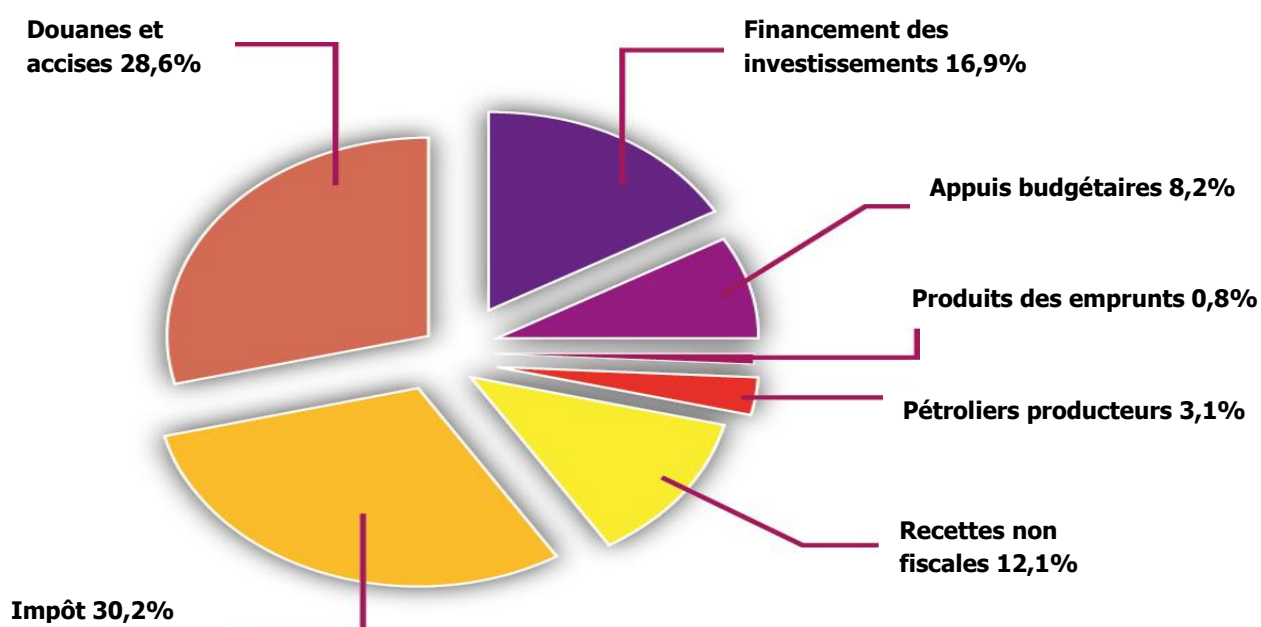
Les recettes internes provenant de deux sources, à savoir :

Les recettes mobilisées par les Régies financières (recettes courantes) et les emprunts intérieurs (recettes exceptionnelles), comme repris ci-après :

- DGDA (Direction Générale des Douanes et Accises) : **2.550,3 milliards de FC**, soit 28,6% du budget général ;
- DGI (Direction Générale des Impôts) : **2.700,9 milliards de FC**, 30,2% du budget général ;
- DGRAD (Direction Générale des Recettes Administratives Judiciaires, Domaniales et de Participation) : **1.079,3 milliards de FC**, 12,1% du budget général ;
- Pétroliers producteurs (mobilisées également par la DGI et la DGRAD) : **272,7 milliards de FC**, 3,1% du budget général ;
- Produits des emprunts (émission du bon du Trésor) : **75,0 milliards de FC**, 0,8% du budget général ;

Les recettes extérieures provenant des partenaires ou bailleurs des fonds de la RDC (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, ...), en vue de :

- Renforcer les recettes internes pour équilibrer le budget (Recettes d'appuis budgétaires) : **733,9 milliards de FC**, soit 8,2% du budget général ;
- Réaliser les projets d'investissements (Recettes de financement des investissements) : **1.515,8 milliards de FC**, soit 16,9% du budget général.



Recettes des douanes et accises

- construction des installations douanières pour la meilleure prise en charge des marchandises ;
- renforcement du contrôle a posteriori et de régularité des opérations de dédouanement (contrôle de destination et de mise en œuvre des marchandises exonérées, contrôle mixte DGDA-DGI, etc.....) ;
- révision à la hausse des prix minimum en matière des télécommunications et l'audit du secteur.

Recettes des impôts

- création d'un guichet unique pour le paiement de l'Impôt sur le bénéfice et profit (IBP des micro-entreprises) ;
- recouvrement effectif de l'impôt professionnel sur les rémunérations (IPR) sur l'ensemble de l'assiette imposable (émoluments, salaires, primes permanentes et non permanentes, collations et autres avantages) à charge des membres des institutions politiques (nationales et provinciales) et assimilés ainsi que des fonctionnaires et agents publics.

Recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations

- prise en compte de l'application du cadre normatif pour la normalisation et la métrologie légale aux opérateurs miniers ;
- prise en compte de la redevance sur le chiffre d'affaires des entreprises publiques placées sous le régime de gestion ;
- comptabilisation des droits sur le laissez-passer, le visa de transit et la note verbale ;
- la mise en place d'un dispositif électronique de collecte et de contrôle des recettes des rencontres sportives ;
- extension de la taxe sur l'autorisation d'exploitation de la messagerie financière ou transfert des fonds à la poste, aux personnes physiques ou morales exerçant les activités postales.



EQUIPE DE REDACTION

1. **Raymond NDUDI PFUTI**, Secrétaire Général au Budget ;
2. **Dénis TSHILOMBO SHAMBUYI**, Directeur de Cabinet adjoint du Budget ;
3. **Colette MATA NGOSENGANYA**, Directrice-Chef de Service de la DPSB ;
4. **Paul LUANSANGU**, Conseiller au Cabinet Budget ;
5. **Rolly LENGU MBEMBO**, Chef de Division des Synthèses Budgétaires / DPSB;
6. **Martin MUKUNGILWA LUTULILWA**, Chef de Division Dépenses II / DPSB
7. **Eddy TITO-ZOLA LUTETE**, Chef de Bureau Suivi et Statistiques / DPSB ;
8. **Doudou MPWEMISANG MAKUTH**, Chef de Bureau Synthèses Budgétaires / DPSB ;
9. **Stéphane PHAMBU LUTETE**, Chef de Bureau Dette et Investissement / DPSB ;
10. **Charles KIKOLE MUNKINA**, Chef de Bureau Etudes et Réglementation / DPSB ;
11. **Dady-Arthur LUKWASA NDEMBE**, Collaborateur / DPSB ;
12. **Jules MPETSHI LONGA**, Collaborateur / DPSB ;
13. **Odon NSINGI MAWALALA**, Collaborateur / DPSB ;
14. **Yves MFUNDU**, Chargé d'Etudes au Cabinet Budget.

